

COMMUNE DE PILLON

HEURES D'ACCUEIL DU PUBLIC : MARDI de 10 H 00 à 12 H 30
Et Vendredi de 15h30 à 17h30



REPAS ou COLIS DE NOEL :

A partir de 65 ans

Le repas des « Aînés » aura lieu cette année le **Dimanche 06 Décembre 2026 à 12 heures à la Salle Communale.**

Les conjoint(e)s et toutes autres personnes qui le souhaitent peuvent se joindre au repas des Aînés moyennant une participation de 35 €.

Celles et ceux qui ne participeront pas au repas peuvent recevoir le traditionnel Colis de Noel.

Merci de préciser votre choix à l'aide du coupon-réponse ci-dessous jusqu'au 20 Novembre 2026 inclus. Seuls les coupons retournés en mairie seront pris en compte.

Le Maire,
M. BADEROT Thierry

✂-----

Coupon – Réponse à retourner en mairie

M.M. :

☐ Participera (ront) au repas

☐ Participera (ront) au repas (35^{€/} personne) :

Nombre de personnes : X 35 € = ... TOTAL à régler
(Joindre le chèque au coupon-réponse)

☐ Préfère (ent) recevoir le traditionnel colis de Noël.

COUPURES de COURANT pour TRAVAUX :

Jeudi 12 novembre 2026 de 09h30 à 16h30

Lieux-dits de Châtillon

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins, ENEDIS réalisera des travaux sur le réseau électrique à Châtillon qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité au Hameau de Châtillon et probablement sur la commune.

Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

INVITATION CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE :

Le traditionnel dépôt de gerbe et l'appel aux morts pour la patrie **aura lieu le 11 Novembre 2025 à 15 h sur la place en présence des porte-drapeaux du secteur.**

Tous les habitants de la Commune sont cordialement invités à cette cérémonie suivie du verre de l'amitié.

PRESERVONS ENSEMBLE LA PROPRETE DE NOTRE VILLAGE :

La présence de quelques rats a récemment été signalée dans le village.

Cette situation peut notamment être favorisée par certaines incivilités, comme les dépôts de déchets ou les restes alimentaires laissés à l'extérieur.

Afin d'éviter leur prolifération, nous invitons chacun à adopter quelques gestes simples : veiller à la bonne fermeture des poubelles, ne pas laisser de nourriture à l'extérieur et éviter tout dépôt sauvage.

Il n'y a pas lieu de s'inquiéter, mais la vigilance et le civisme de chacun sont essentiels pour préserver notre cadre de vie.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre coopération.